



Le conseil d'élèves en 6 points

1.

Le conseil d'élèves est, à l'école, un moment important pour l'initiation des enfants à la responsabilisation.

2.

Le conseil s'appuie sur des réunions inscrites à l'emploi du temps.

3.

L'ordre du jour, discuté en classe, traite du respect du règlement et des projets de vie de l'école. Les propositions sont émises par les élèves, par les enseignants, par les adultes de l'école.

4.

Le conseil d'élèves est un lieu de discussions, d'échanges et d'argumentations collectives. Les délégués élus représentent leur classe.

5.

Le conseil d'élèves doit aboutir à des négociations qui donneront lieu à des décisions. Il assure le suivi des décisions.

6.

Le conseil d'élèves devra se constituer une mémoire grâce au compte rendu de séance. Les délégués sont chargés de transmettre les décisions dans leur classe.

Exemple de déroulement d'un conseil

Quatre phases sont indispensables dans le processus : propositions, discussions, prises de décisions, application;
Voici un exemple de déroulement d'un conseil qui tient compte de ces 4 phases.

Préparation

Toutes les classes auront préalablement discuté des points mis à l'ordre du jour du conseil. Les délégués arrivent avec les propositions et idées définies par leurs classes respectives.

Ouverture du conseil

L'animateur du jour, ou le président de séance ouvre le conseil et lit l'ordre du jour (affiché ou distribué à chaque délégué).

Relecture des décisions du dernier conseil par le secrétaire, validation ou non de leur effectivité (les décisions prises ont-elles été suivies d'effet ?)

Présentation des propositions des classes sur les points de l'ordre du jour par les délégués

Discussion, questionnement, argumentation, prise de décision

Les décisions peuvent être prises par consensus ou donner lieu à un vote si aucun consensus ne se dégage.

Le secrétaire de séance note les propositions et les décisions, les soumet au conseil avant de passer au point suivant.

Modalités de mise en œuvre des décisions prises

Décider qui ? fait quoi ? quand ? pour que les décisions prises soient effectives.

Garder la mémoire des décisions en établissant un compte rendu qui sera communiqué à toutes les classes.

Organisation des élections

C'est l'occasion de proposer tout un travail pédagogique autour de l'élection :

L'élection doit être précédée d'une réunion d'information sur le rôle des délégués.

Les candidatures seront individuelles.

Les candidats se font connaître (« je pense que je serai un bon délégué parce que.... »)

Les plus grands pourront rédiger une profession de foi.

L'élection a lieu à bulletin secret.

La majorité absolue est exigée (s'il n'y a pas majorité au 1er tour un second est organisé)

On peut choisir la même date que l'élection des parents d'élèves pour bénéficier de l'infrastructure (isoloir-urne)

On peut utiliser sa carte d'adhérent OCCE comme carte d'électeur.



Comment faire vivre un conseil de délégués à l'école ?

Le conseil de délégués est un moment privilégié durant lequel les élèves deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.

Objectifs

- ◇ Engager les élèves à exercer leur rôle de futur citoyen
- ◇ Les impliquer dans la vie de leur école
- ◇ Leur apprendre à se gérer en tant que groupe (écoute, respect)
- ◇ Valoriser leurs idées
- ◇ Permettre aux élèves d'exprimer leurs besoins, d'analyser des situations, de faire des propositions
- ◇ Prendre des responsabilités
- ◇ Comprendre le rôle et la fonction d'un délégué.

Relation avec les apprentissages

La mise en place de conseils de délégués permet aux élèves d'acquérir des compétences du socle commun :

Maîtrise de la langue française, s'exprimer à l'oral :

- ◇ prendre la parole en public
- ◇ Prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue
- ◇ Reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers
- ◇ Adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché)

Compétences sociales et civiques, vivre en société :

- ◇ communiquer et travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe
- ◇ Respecter les autres
- ◇ Avoir conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité.

Quels contenus ?

Le contenu du conseil est fixé par l'ordre du jour qui doit être discuté dans chaque classe avant le conseil.

Qui décide de l'ordre du jour ?

Ce sont avant tout les élèves qui doivent proposer l'ordre du jour, en réfléchissant ensemble aux problèmes auxquels ils sont confrontés et en donnant des idées de projets pour l'école.

Les enseignants valident les propositions en vérifiant qu'elles entrent bien dans le cadre qui aura été défini. Ils peuvent également faire des propositions, en veillant toutefois à laisser un maximum d'initiatives aux élèves.

Chacun des points de l'ordre du jour sera discuté dans les classes. Les délégués apporteront les propositions au conseil.

Exemples de sujets

- ◇ Les règles de vie dans l'école
- ◇ Aménagement de l'espace collectif (cour, BCD, préau...)
- ◇ Aménagement du temps, des rythmes
- ◇ Projets qui concernent plusieurs classes : journal d'école, parrainage, tutorat, échanges de savoirs, marché des connaissances...
- ◇ Préparation et organisation d'expositions, de fêtes d'écoles de marché de Noël...
- ◇ Proposition de matériel à acheter avec l'argent de la coopérative centrale, d'actions à réaliser pour financer des projets.
- ◇ Gestion des conflits

La gestion financière des projets et les sources de financement de la coopérative est intéressante à aborder en conseil, en relation avec l'enseignant mandataire.

Quels outils utiliser ?

Pour recueillir les idées, faire des propositions

- ◇ Panneaux d'expression
- ◇ Boîtes à idées
- ◇ Cahier de suggestions...

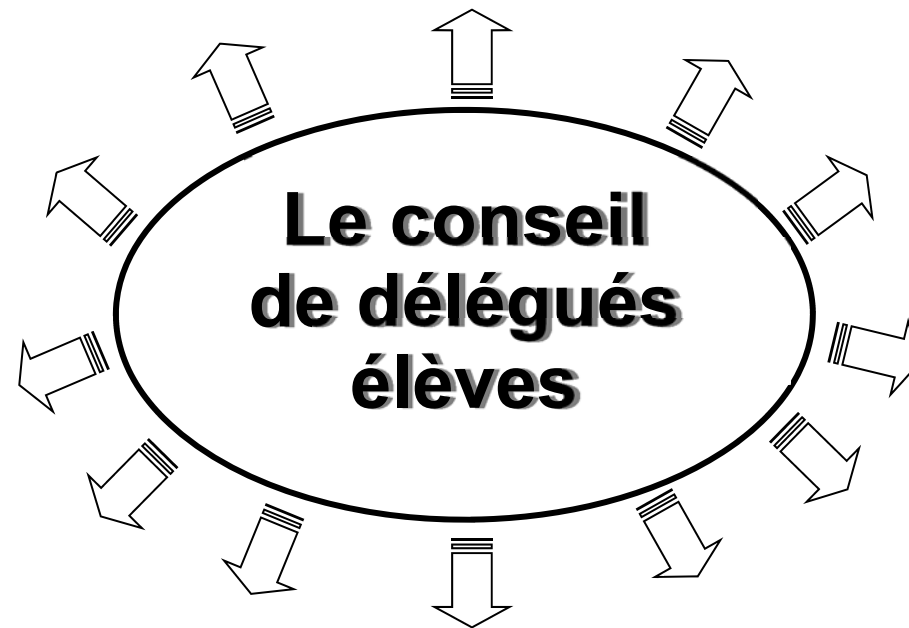
Pour rendre compte, assurer la mémoire et le suivi des décisions

- ◇ Cahier du délégué (pour le lien classe/conseil)
- ◇ Affichage de l'ordre du jour
- ◇ Affichage des décisions (dans les lieux collectifs et/ou dans les classes)
- ◇ Fiches synthétiques d'ordre du jour et de compte rendu (voir annexe 1)

Quelle organisation pour quel fonctionnement ?

Les réunions du conseil de délégués sont des **temps institutionnalisés** au service de l'apprentissage d'une citoyenneté active et solidaire. Pour un fonctionnement qui permette une éducation à la démocratie, l'organisation des conseils doit tenir compte des paramètres suivants :

- ◇ Fréquence, périodicité et durée des réunions
- ◇ Planification dans l'année
- ◇ Officialisation des lieux de réunions
- ◇ Animation des conseils (par un adulte, par des élèves accompagnés d'un adulte, par des élèves en autonomie)
- ◇ Procédures de recueil des idées et propositions
- ◇ Procédures de prises de décisions, d'allers et retours entre le conseil de délégués et les classes
- ◇ Modalités d'élection des délégués (deux par classe, parité, rééligibilité...)



Quelle articulation entre les différentes instances ?

Le conseil de délégués élèves n'a de sens que s'il s'articule avec les autres instances de l'établissement, et cela au service des projets qui concernent tous les acteurs de l'école.

◇ Le conseil d'élèves de classe

Son existence dans chaque classe est incontournable pour que les délégués soient représentatifs. Il prépare tous les conseils et est informé des décisions prises par l'intermédiaire des délégués.

◇ Le conseil des maîtres

Il valide et prend en compte les décisions prises en conseil de délégués, fait une évaluation régulière de son fonctionnement et propose des ajustements dans l'organisation si nécessaire.

◇ Le conseil d'école

Il est informé de l'existence du conseil de délégués qui peut lui soumettre des questions et propositions de débats en fonction des sujets abordés.

Quel est le rôle des enseignants ?

Il est important que toute l'équipe pédagogique soit impliquée dans le projet.

Les enseignants fixent le cadre en délimitant les pouvoirs et les champs d'actions du conseil.

Ils définissent des principes de base non négociables qui vont s'imposer à tous :

- ◇ l'équité entre les membres de l'école
- ◇ La liberté d'expression et d'opinion
- ◇ Le droit de veto des enseignants
- ◇ Le respect des décisions votées par l'ensemble des membres de l'école.

Les enseignants devront respecter pleinement ce qui est proposé par les élèves si les propositions ne portent pas atteinte à la sécurité morale, physique de quiconque, sécurité dont ils sont les garants.

Ils sont les organisateurs, ils fixent le rythme des réunions et proposent les outils qui permettront au conseil de bien fonctionner.

Ils peuvent allouer au conseil de délégués un budget pour leur permettre de réaliser les projets décidés.

Quel est le rôle des délégués ?

Elus par leurs camarades de classe, les délégués doivent avant tout parler et agir au nom du groupe qu'ils représentent. C'est une responsabilité importante qui s'apprend avec et par les autres élèves, accompagnés par les enseignants.

Les délégués portent leurs paroles :

- ◇ de sa classe vers l'école
- ◇ de l'école vers sa classe

Avant chaque réunion, dans leur classe, les délégués :

- rappellent les décisions prises lors du conseil précédent
- consultent leurs camarades sur les sujets à l'ordre du jour, notent les idées, les propositions, les questions
- prennent note des sujets que les élèves de leur classe souhaitent mettre à l'ordre du jour.

Pendant le conseil, les délégués :

- exposent les propositions de leur classe, écoutent les idées apportées par les autres délégués
- argumentent, discutent, proposent et décident avec les autres des projets et de leurs modalités de mise en place.

Les délégués peuvent se voir attribuer des rôles pendant le conseil : animateur ou président de séance, secrétaire, gardien du temps...

Après le conseil, les délégués :

- rendent compte des décisions prises (photocopie, affiche, cahier de liaison)

Les délégués des grandes classes peuvent aider les plus jeunes à faire le compte rendu à leur classe.